

**Table ronde du Groupement de  
recherche (GDR) 2539 du CNRS  
« Les entreprises françaises sous  
l'Occupation »**

***L'économie de la zone non  
occupée (ZNO)  
entre isolement et influences  
extérieures  
1940-1942(-1944)***

**en partenariat avec le Laboratoire de  
recherche historique Rhône-Alpes  
(LARHRA)**

**École normale supérieure Lettres et  
Sciences humaines, Lyon**

**Jeudi 13 – vendredi 14 octobre 2005**

Il peut apparaître surprenant qu'un groupement de recherche intitulé « Les entreprises françaises sous l'Occupation » consacre une table ronde à l'activité des entreprises qui, par leur situation géographique dans la zone dite « Sud » ou « libre » ne se trouvaient pas, jusqu'à la mi-novembre 1942, soumises à un régime d'occupation. Ce vaste territoire, même s'il ne rassemble qu'un tiers de la population française et une part encore plus faible de l'activité industrielle, présente pourtant le grand intérêt d'être un champ d'expérimentation de la politique de l'« État français » hors de l'intervention directe des occupants. Les actes dits « lois de Vichy » s'appliquent certes, dans une fiction d'unité nationale, à l'ensemble du territoire (hors Alsace-Moselle annexée de fait), et doivent donc à ce titre tous être validés par les autorités allemandes, mais ils se veulent aussi en partie d'inspiration française et les pratiques des administrations de la zone non occupée sont susceptibles d'être différentes de celles des administrations de la zone occupée. En outre, les Allemands et, à l'Est du Rhône, les Italiens, s'ils ont retiré leurs troupes dès le début juillet 1940, ne sont ensuite pas entièrement absents de la zone non occupée. Les accords d'armistice prévoient ainsi l'envoi par les administrations militaires d'occupation d'inspecteurs de contrôle dans les usines susceptibles de produire des armements. Des accords commerciaux établissent également des échanges avec les occupants impliquant les entreprises de la zone Sud. Enfin, la chronologie est plus complexe qu'il n'y paraît. Alors que, d'un côté, l'essentiel des restrictions au trafic des marchandises avait été levé dès mai 1941, de l'autre, les effets de la ligne de démarcation ne disparaissent pas entièrement avec son franchissement par les Allemands le 11 novembre 1942.

Cette table ronde vise donc à s'interroger sur la situation particulière dans laquelle sont placées les entreprises implantées dans la zone Sud, qu'il s'agisse de grandes entreprises nationales y exploitant des établissements ou de PME qui y sont implantées à titre principal. Comment s'arrangent-elles de l'application de la « législation » de Vichy ? Comment adaptent-elles leurs activités aux restrictions nouvelles d'approvisionnement en matières premières ? Quels débouchés commerciaux conservent-elles dans la zone Nord, dans l'Empire colonial et dans les pays tiers, ou trouvent-elles auprès des occupants ? Dans quelle

mesure novembre 1942 marque-t-il une rupture dans leur fonctionnement et leurs stratégies ? La politique d'« aryanisation » des entreprises, surtout étudiée en zone Nord, présente-elle des particularités dans sa mise en œuvre ? La zone Sud sera abordée dans toute sa diversité, en intégrant également les zones sous influence italienne comme les Alpes du Nord ou la Corse.

**Jeudi 13 octobre 2005  
14 h 15–18 h 30**

Hervé Joly (chargé de recherche CNRS, LARHRA,  
directeur du GDR)

*Introduction : rappels historiques et questionnements*

***I-Relations économiques avec l'étranger***

Sous la présidence de Philippe Mioche (professeur,  
université de Provence Aix-Marseille I, TELEMME)

Arne Radtke-Delacor (doctorant, université de  
Göttingen)

*Les interventions et commandes allemandes en ZNO*

Brunello Mantelli (professeur, université de Turin)

*Les relations économiques entre l'Italie et la France de  
Vichy et la politique italienne dans les zones occupées et  
contrôlées*

Marc Perrenoud (ancien conseiller scientifique de la  
Commission d'experts Suisse Seconde Guerre mondiale,  
coordinateur scientifique de l'édition des Documents  
diplomatiques suisses)

*Les relations économiques entre la Suisse et la ZNO*

## **II-Ligne de démarcation et commerce inter-zones**

Sous la présidence de Jean-Claude Daumas (professeur, université de Franche-Comté)

Philippe Souleau (doctorant, université Paris I Panthéon-Sorbonne)

*La ligne de démarcation, un garrot économique pour le Sud-Ouest aquitain*

Fabrice Grénard (docteur, IEP de Paris)

*Contourner les réglementations liées aux pénuries et à la fragmentation du marché : le marché noir en ZNO et les circuits d'échanges clandestins inter-zones*

Chad Denton (doctorant, université de Berkeley)

*La mobilisation des métaux non ferreux en ZNO*

## **Vendredi 14 octobre 2005**

**9 h 15–12 h 30**

### **III–Activités de grandes entreprises en ZNO**

Sous la présidence de Danièle Fraboulet (maître de conférences, université Paris XIII Villetaneuse, IDHE)

Yves Bouvier (doctorant, université de Paris-Sorbonne Paris IV)

*La Compagnie générale d'électricité*

Alain Plessis (professeur émérite, université Paris X Nanterre, IDHE)

*Le Crédit lyonnais*

### **IV–Économies locales et marchés extérieurs**

Sous la présidence de Marc de Ferrière (professeur, université François Rabelais de Tours, Cehvi)

Pierre Vernus (maître de conférences, université Lumière Lyon 2, LARHRA)

*La soierie lyonnaise face à ses marchés parisiens et étrangers*

Robert Menchérini (professeur, IUFM d'Aix-Marseille)

*L'évolution de quelques secteurs traditionnels de l'économie marseillaise pendant la guerre*

Nicolas Marty (maître de conférences, université de Perpignan)

*Perrier, entreprise languedocienne à capitaux anglais et exportatrice en ZNO*

(déjeuner au restaurant de l'ENS)

### **14 h–17 h 30**

Sous la présidence de Michel Lescure (professeur, université Paris X Nanterre, IDHE)

Pierre Judet (maître de conférences, université Pierre Mendès-France Grenoble 2, LARHRA)

*Le district industriel de la Vallée de l'Arve dans la guerre, une phase de croissance ?*

Pierre-Jean Campocasso (docteur, université de Provence Aix-Marseille I, TELEMME)

*La situation économique de la Corse à travers l'exemple d'entreprises insulaires*

### **V–Aryanisation des entreprises en ZNO**

Sous la présidence de Roger Nougaret (responsable des archives historiques groupe, Crédit Agricole SA)

Tal Bruttman (Commission d'enquête de la ville de Grenoble sur la spoliation des biens juifs)

*La mise en place de l'aryanisation en ZNO et le cas isérois (1940-1941)*

Laurent Douzou (professeur, IEP de Lyon, LARHRA) et Bénédicte Gavand (archiviste à l'Assemblée nationale)

*L'aryanisation des entreprises à Lyon*

Renée Dray-Bensoissan (professeur, IUFM d'Aix-Marseille)

*Quelques aspects particuliers de l'aryanisation des biens dans la région de Marseille*

Michel Margairaz (professeur, université Paris VIII

Vincennes–Saint-Denis, IDHE)

*Conclusions*

## **Pour toutes informations :**

<http://gdr2539.ish-lyon.cnrs.fr>

[gdr2539@ish-lyon.cnrs.fr](mailto:gdr2539@ish-lyon.cnrs.fr)

## **Lieu du colloque :**

Salle F08

École normale supérieure Lettres et Sciences humaines

15, parvis René Descartes, Lyon 7<sup>e</sup>.

Accès : Station Debourg, métro ligne B, direction Stade de Gerland (direct depuis la gare SNCF Lyon Part-Dieu).

**L'assistance à la table ronde est libre et gratuite.**

Les auditeurs auront la possibilité de déjeuner le vendredi avec les intervenants au restaurant de l'ENS (prix : 9,64 €) Inscription préalable recommandée auprès de : [gdr2539@ish-lyon.cnrs.fr](mailto:gdr2539@ish-lyon.cnrs.fr)

